
**COMMUNE
D'HEROUILLETTE**

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de convocation

16 mars 2026

Date d'affichage

16 mars 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-neuf heures, en application des articles L 2121-7 à L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune d'Hérouvillette

Présents : Présents : M. DEL PRETE Didier, Mme DUPUIS Virginie, LANGLINAY Emmanuel, JOUANNE Marie, MARECHAL Hubert, Mme VOITURIER Ingrid, M. FLAUX Mickaël, PHILIPPE Gladys, BOURDEAU Frédéric, BOGAERT Maud, M LEGAY Rémy, MéliSSa NICOLLE, Florent PLASSAIS, Gwenaëlle BLOTTIERE, Luc LE GOUPIL.

Absents :

Mme DUPUIS Virginie est nommée secrétaire de séance.

DELIB 8/2026 DELEGATION DE POUVOIRS ET DE SIGNATURES DU MAIRE AUX ADJOINTS

Le Maire expose que l'article L2122-18 du C.G.C.T. permet au Maire de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions exécutives aux AdjointS dès leur installation en cas d'absence ou d'empêchement

Le champ de la délégation doit être précisé et limité par un arrêté pour assurer la sécurité des rapports juridiques.

Il est donc composé :

Commission urbanisme – Travaux – Environnement

Délégation de pouvoirs sera donnée à titre permanent à Emmanuel LANGLINAY, 1ère Adjoint, Vice-Président de cette commission pour signer en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, toutes pièces concernant les permis de construire et autres autorisations d'utilisations des sols, signer toutes pièces relevant des travaux (devis de fournitures travaux, accords de consultations, bons de commande), tous les mandats, tous titres de perception et pièces annexes, tous documents comptables afférents aux budgets communaux (commune et commerce), signer toutes les correspondances administratives, signer toutes les délibérations du Conseil Municipal, signer tous avis de réception.

Commission Finances – Administration Générale - Personnel

Délégation de pouvoirs sera donnée à titre permanent à Virginie DUPUIS 2ème Adjointe, Vice-Présidente de cette commission pour signer en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, tous les mandats, tous titres de perception et pièces annexes, tous documents comptables afférents aux budgets communaux (commune et commerce), signer toutes les correspondances administratives, signer toutes les délibérations du Conseil Municipal, signer tous avis de réception, ainsi que tous documents relatifs à la carrière des agents territoriaux.

Commission Affaires Sociales– Scolaire – Education et restauration scolaire

Délégation de pouvoirs sera donnée à titre permanent à Hubert MARECHAL 3ème Adjoint, Vice-Président de cette commission pour signer en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, toutes pièces relevant des travaux (devis de fournitures travaux, bons de commande), tous les mandats, tous les titres de perception et pièces annexes, tous documents comptables et correspondances administratives relatives aux affaires sociales et scolaires, signer tous avis de réception

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à 15 voix pour, autorise Monsieur le Maire à délivrer les délégations ci-dessus pour la durée du mandat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403282-20260320-DELIB82026-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2026

Pour copie conforme au registre, le 23 mars 2026
Le Maire Didier DEL PRETE

